



Surendettement et implication du compagnon

Par **philodelisere_old**, le **04/06/2007 à 09:38**

Bonjour,
Je suis sur le point de déposer un dossier de surendettement à la Banque de France.
La personne avec laquelle je vis me certifie qu' étant donné que je loge chez lui, que j ai donné son adresse pour recevoir mon courrier, je l'implique dans ma situation .
En clair, il dit qu etant solvable , il va être obligé de rembourser mes dettes, que les débiteurs vont se retourner contre lui.
J aimerais savoir la vérité car n ayant plus les moyens de régler un loyer, il faut que je trouve une solution au plus vite pour ne pas l impliquer.
Merci d avance de l aide que vous pourrez m apporter.

Par **Jurigaby**, le **04/06/2007 à 14:49**

Bonjour.
Non, votre compagnon est dans le faux. Dans la mesure, ou il n'a pas cautionné vos engagements et ne s'est pas co-obligé à vos cotés, il ne risque rien.
On ne pourra pas agir contre lui en paiement de vos dettes.
Toutefois, un problème peut se poser si jamais une saisie mobilière est ordonnée à votre encontre mais ça c'est un autre problème, et puis, cela ne concerne en rien le fait que son adresse figure dans le dossier de surendettement.
Cdt.